



L'école de l'aménagement durable des territoires

Décision n° 2020-289

La Directrice de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat,

Vu le projet soumis au HCERES par l'UMR LEHNA (2019)
Vu le rapport d'évaluation du HCERES (2020)
Vu l'avis du conseil scientifique de l'ENTPE du 24 septembre 2020,
Vu la convention entre le CNRS et les établissements du site de Lyon

Décide

ARTICLE 1 :

Monsieur Laurent LASSABATERRE, chercheur HDR, Ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat de 2^{ème} classe et co-animateur de l'équipe Impact des aménagements et des polluants sur les hydrosystèmes (IAPHY) au sein du Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes naturels et anthropisés (UMR LEHNA), est nommé au mandat de responsable adjoint de l'implantation ENTPE de ce laboratoire à compter du 1^{er} janvier 2021.

ARTICLE 2 :

La Secrétaire Générale de l'E.N.T.P.E. est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux de l'école et notifiée aux intéressés.

Fait le 18 décembre 2020,

La directrice

Cécile DELOLME

Destinataire :

- M. Laurent LASSABATERRE

Copies :

- Directeur de la recherche
- Directeur de l'UMR LEHNA
- Dossier agent

Notifiée à l'agent le :

Signature de l'agent :

